

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - FIPHFP

Délibération n° 2026-07-03 du 1^{er} juillet 2026 portant approbation du rapport d'activité 2025 du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les dispositions des articles R.351-27, R351-28, R.351-46, R.351-53 à R.351-54 ; Vu le rapport d'activité 2025 présenté par la directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver le rapport d'activité 2025 présenté par la directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
2. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du FIPHFP.

Délibération n° 2026-07-03 du 1^{er} juillet 2026 portant approbation du rapport d'activité 2025 du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 33

Nombre de membres votants : 19

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 19

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~.

Paris, le 1^{er} juillet 2026

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE